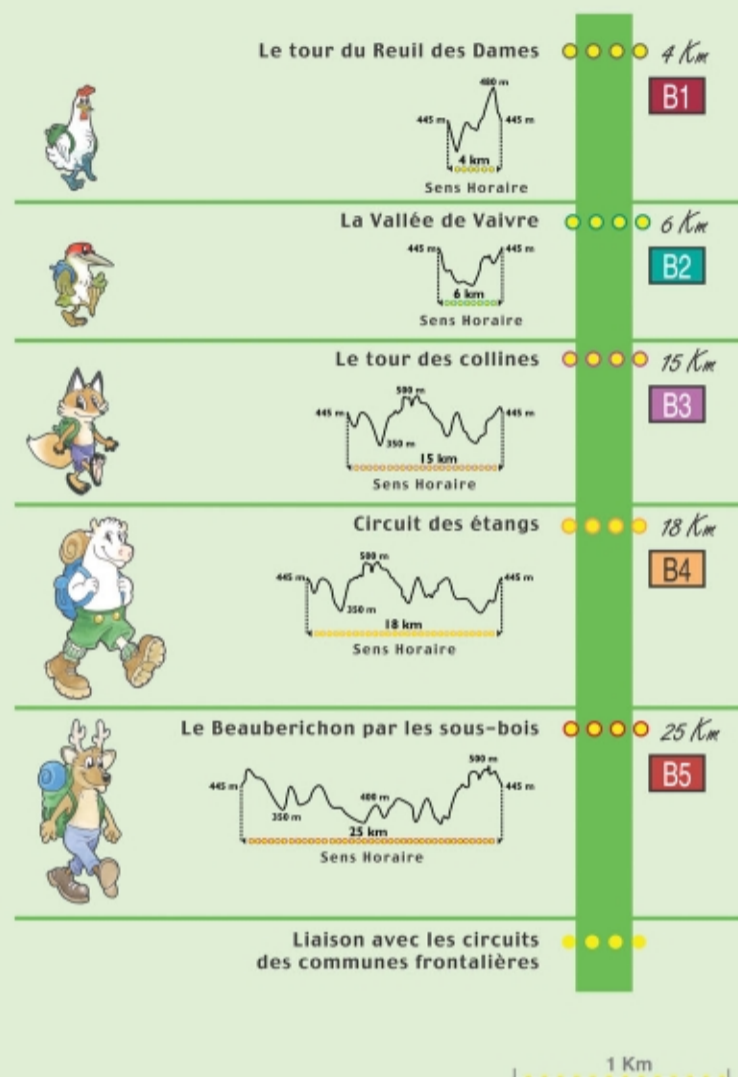


Randonnées en Haut Charolais



Beaubery



Légende	
	Route nationale (autoroute/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Route départementale (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Route goudronnée. Non départementale (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Voie carrossable. Non goudronnée (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Chemin et sentier (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Limite de commune (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Cours d'eau (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Bois (route nationale/autoroute/autoroute/autoroute/autoroute)
	Bar-Café
	Restaurant
	Site classé
	Panneau
	Eglise
	Mégallithe
	Pêche
	Toilettes
	Château privé
	Aire de pique-nique
	Téléphone
	Commerce
	Point d'eau
	Château privé
	Aire de pique-nique

A DECOUVRIR

BEAUBERY

La commune de Beaubery compte environ 350 habitants et s'étale sur 2200 ha. Le relief est vallonné avec 5 collines boisées, des vallées avec ruisseaux et étangs. Le Mont Botey est le point culminant avec 561 m. La Corne d'Artus a un passé historique avec les ruines d'un château fort datant du 12^{ème} siècle juché au sommet de la colline ; au pied, un site mégalithique et une fontaine servant de lieu de pèlerinage aux fidèles de la "Petite Eglise", appelés aussi "les Blancs". Sur le Mont des Carges a été érigé en 1947 un monument



en mémoire des résistants du maquis de Beaubery et du bataillon du Charolais. Une esplanade offre une superbe vue panoramique. Bienvenue pour la découverte de Beaubery.



La pierre des Blancs (B5)



RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui : de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures. Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir. Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard ! Refermez les barrières rencontrées sur les parcours. Le randonneur doit respecter : - les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois. En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés. - le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette), - le paysage, n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet, - la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas, ...), - le code de la route sur les portions de circuits goudronnés.



Continuité de l'itinéraire Tourner à gauche Tourner à droite Mauvaise direction

Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.